

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 193

présenté par
M. Valls, Mme Batho, M. Urvoas, Mme Karamanli, M. Pupponi, M. Blisko,
M. Le Bouillonnet, M. Valax, M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 21

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de l'ordre public, en particulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les activités d'intelligence économique n'ont aucun rapport avec la « sauvegarde de l'ordre public ».